

## Compte rendu du conseil de hameaux :

**Les Tardy, Les Claret, Les Vincent, Les Curiés,  
Les Grattiers, Les Varvat, Chez Tardy**

**-11 septembre 2021 à 14h-**

*Chez Adeline et Éric Bertrand*

En présence de Wilfried Tissot, maire, et de Chantal Connochie, première adjointe, de Fabien Rey, conseiller municipal en charge de l'urbanisme

Étaient présents : Adeline et Éric BERTRAND, Xavier BURONFOSSE, Andrée CLARET, Roseline FONSECA, Monique FOUILLET, Mélanie FUCHS, Mickaël GADOT, Yves et Claire GERY, Dominique et Catherine GIRERD, Jean-François GIROUD, Victor JACQUES-VEUX, Karel MARTIN, Brigitte RAMBERT, Blandine TRIDON, Juliette TRIDON.

Après un tour de table, Wilfried Tissot fait un bref historique de la mise en place des conseils de hameaux par la municipalité précédente, puis il présente les nouveaux conseils qui devraient réunir deux fois par an l'ensemble des habitants des hameaux et du bourg. Ce qui n'a pu se faire jusqu'à ce jour à cause des contraintes sanitaires dues à l'épidémie de Covid.

Aux **habitants**, dit-il, d'exprimer leurs besoins, leurs attentes, et aux **membres du conseil municipal** de fournir des explications et d'engager les discussions qui devraient permettre d'imaginer des solutions alternatives aux différentes questions. Le conseil de hameau est conçu comme un lieu de débat ; parfois il peut mener à crever des abcès...

Les élus, quant à eux, ne sont pas différents des habitants ! Ils ont juste quelques soucis supplémentaires liés à l'équilibre budgétaire, aux financements des actions et travaux de la commune *via* des subventions à aller chercher, et à la vérification de la légalité de leurs actions.

Il est bon de garder en mémoire que **les conseils de hameaux sont un lieu de convivialité, propice aux discussions et aux échanges.**

Dans un premier temps il est question du fonctionnement des conseils de hameaux.

1- Est posée la question de la **périodicité** :

**Réponse** : une fois par an suffirait ; on y ferait le bilan des mois écoulés et proposerait de nouveaux projets.

2- Les conseils de hameaux seront d'autant plus utiles qu'ils seront préparés, conduits et suivis par une personne de la mairie en binôme avec **un(e) habitant(e)-relais** du hameau du groupe. Il peut y avoir plusieurs habitant(e)s-relais

**Réponse** : pour ce groupe, c'est **Karel Martin** qui se propose pour l'année en cours. Merci à lui.

Les comptes rendus de tous les conseils de hameaux, rédigés par les deux conseillers municipaux animateurs et l'habitant-relais, puis validés par le maire, seront mis en ligne sur le

site de la mairie (où se trouvent également les conseils de hameaux des années précédentes depuis leur création en 2008) : <http://saintpierredentremont.org/savoie/> .

L'habitant-relais enverra le compte rendu par courriel aux habitants qui ont été présents au conseil de leur hameau et qui ont donné leur adresse électronique ; pour tous les autres habitants du groupe de hameaux concerné l'habitant-relais déposera le compte rendu dans leur boîte aux lettres.

3- Sur **l'ordre du jour des conseils**, est posée la question de l'utilité de consacrer une partie des conseils de hameaux à la présentation de **thèmes** :

**Réponse** : de l'avis de tous, cela se fera mieux lors de réunions publiques (Par exemple, sur la traversée du bourg, s'est déjà tenue une réunion publique).

Un des thèmes qui revient souvent est celui de **l'éclairage public**. De l'avis des présents il faudrait supprimer des points lumineux ; cependant il faudra solliciter les absents pour connaître leur position ; un vote est possible (il pourra être organisé par l'habitant-relais, Karel Martin, qui transmettra les réponses à la mairie)

Dans un second temps, sont recensés les **soucis propres à tel ou tel hameau du groupe** :

1- **Assainissement sur le terrain de Robert Vincent** : il faut rassembler les personnes concernées.

Wilfried Tissot fait l'historique ; le montant demandé pour la fosse : 70 000 €. Il est nécessaire d'être en partenariat avec l'agence de l'eau, ce qui permettrait une prise en charge de 35 000€.

L'autre solution serait de se raccorder au réseau de la STEP, ce qui coûterait environ 500 000€. Sachant que le financement nécessiterait l'inscription des travaux dans un schéma directeur de l'assainissement. Ce schéma doit être réalisé à l'échelle de la CCCC, ce qui laisse sous-entendre que nous ne serons pas prioritaires car plusieurs communes n'ont pas un taux de couverture en assainissement collectif aussi élevé que le nôtre.

2- **Aux Vincent, la poubelle**. Il faudrait un petit local pour la placer, mais où l'aménager ? Les employés communaux ne sont que deux et on ne peut les charger de ce travail supplémentaire. La CCCC ne se lancera pas dans ce type de travaux car il faut éviter que d'autres demandes du même genre n'apparaissent un peu partout, alors que le budget déchet est déjà très élevé.

Cet aménagement requiert du temps et de l'argent ; on peut se répartir ainsi les charges :

- La commune apportera son aide aux habitants en fournissant les matériaux ;
- Une possibilité serait l'emploi de chantiers jeunes (en été) pour faire la dalle sur laquelle poser la poubelle ;
- Une autre possibilité (peut être celle à privilégier) serait qu'un groupe d'habitants se forme pour réaliser ensemble les travaux.

La participation à ce dernier type de projet est jugée bonne par tous les présents.

Il est décidé que la mairie doit préciser le lieu où aménager ce local. Fabien Rey s'en chargera et Karel Martin veillera à coordonner la main d'œuvre. Il est rappelé qu'il faut tenir compte du passage du chasse-neige et, par ailleurs, il est demandé de prévoir une couverture sur ce local afin que la poubelle soit accessible en période de neige.

Dans la suite de cette décision, la question se pose aux habitants de l'utilité de la poubelle à Mollard-la-Croix. Cela est à voir avec la Communauté de Communes qui gère le ramassage des poubelles.

3- Toujours **aux Vincent** :  
**une barrière** qui présente un danger du fait de sa vétusté est à refaire.

4- Les riverains de **tous les hameaux** :  
Ils se plaignent de la **vitesse des véhicules**. Plusieurs solutions sont envisagées :

- La pose de chicanes pendant la période estivale (pourtant il n'y a pas que des touristes qui vont vite !) mais penser aux véhicules agricoles et aux camions...
- La pose de panneaux de limitation de vitesse 30 ?? ou 50 ?? (On suggère de regarder ce que les habitants ont fait à Entremont-le-Vieux : joli, original, positif...)

5- Un autre souci préoccupe les habitants des **Vincent** :  
sur le bord de la route, un **noyer** a besoin d'être coupé. Il est sur une propriété privée (il appartient à des habitants des Claret). La commune se charge de prévenir le propriétaire.

6- Au sujet du **bassin des Claret** :  
L'eau n'y circulait plus ; cet été nous avons bénéficié du travail d'un groupe de jeunes accompagnés des habitants (chantier/jobs d'été). Il faut se souvenir que les fontaines font partie de notre patrimoine.

Il est vivement souhaité que soit multipliée l'organisation de chantiers soit de jeunes en jobs d'été (proposés par l'AADEC), soit de bénévoles (dans ce cas informer la mairie), soit de chantiers de jeunes bénévoles internationaux.

Sont ensuite abordées des questions plus générales :

1- **La communication** :

Le maire informe de l'existence :

-du *site internet*

-des *Clefs de la Tour* (annuel ; en janvier y figurent une synthèse de l'année écoulée et le budget)

-des *Clefs de la Tour version light* (bimensuel, dépôt à la mairie et chez les commerçants côté Savoie ; renvoi au site pour développer certains articles + « Le Mot du maire »

-de la *Newsletter* (mensuel)

Les exemplaires-papier des *Clefs de la Tour* peuvent être distribués sur demande dans les boîtes aux lettres.

Les élus souhaitent que les habitants fassent part de leurs idées concernant la communication.

2- **Le déneigement** :

Le point sera fait à l'entrée de la saison hivernale avec les conducteurs du chasse-neige.

3- **L'arrivée de la fibre** :

On constate une forte demande de la part des nouveaux arrivants, en particulier de ceux qui sont en télétravail. La fibre sera opérationnelle en 2023-2024. Différents retards se sont accumulés depuis 2018. Le dernier en date est dû au changement de prestataire.

Il est indiqué qu'on peut installer une antenne 4G sur le toit d'une maison, mais on est limité en volume.

En fait, nous sommes privilégiés dans notre vallée : il n'y a peu de zones blanches. Le département a traité notre commune de manière remarquable.

#### 4- **L'EMA** (Espace Multi Accueil):

Le maire donne des informations sur sa fermeture et sur les expertises en cours des techniciens et des assureurs. Finalement, il faudra soit détruire l'EMA soit le renforcer.

En attendant, tout a été fait pour rendre disponible le mur d'escalade. Mais cela s'avère actuellement impossible car, tant que les assureurs ne se sont pas mis d'accord, le gymnase est considéré comme un lieu d'enquête où rien ne doit être modifié.

#### 5- **La station de ski :**

Le maire expose les conditions d'ouverture de la station de ski. L'endettement de l'EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial, gestionnaire de la station) était tel que le préfet refusait l'ouverture si la gestion restait en l'état ; de plus, les banques refusaient de renégocier l'étalement de la dette. La seule solution acceptée par la préfecture et les banques était la mise en gestion auprès d'une entreprise spécialisée et la réduction du périmètre de la station. SSIT (Savoie Stations Ingénierie Touristique) a accepté de prendre cette gestion. Le périmètre skiable reste le même mais le télésiège de la Scia, la télécabine des Essarts et les téléskis du domaine enfant des Essarts resteront fermés. Les fermetures de remontées mécaniques concernent les équipements vieillissants qui nécessiteraient des visites techniques très coûteuses (300 000€ pour le télésiège des Essarts par exemple). Cette réduction du périmètre entraîne une réduction des charges de personnels. La station passera d'une cinquantaine à une trentaine de salariés.

*Fin de la réunion à 17h 30, après un partage de boissons et de gâteaux et remerciements à Adeline et Éric pour leur accueil.*

*Compte rendu rédigé par les animateurs Chantal Connochie et Fabien Rey, relu et validé par l'habitant-relais Karel Martin.*

*Compte rendu validé par le maire le 6 novembre 2021*